

JOURNAL DE LYON ET DU MIDI.

Le Journal de Lyon devance les journaux de Paris, d'un jour, pour les nouvelles de Paris et du Nord, et de plusieurs jours, pour les nouvelles du Midi.

On s'abonne à Lyon, au bureau du Journal, place Louis-le-Grand, (Bellocour) N.º 1; chez Manel, libraire, aussi place Louis-le-Grand N.º 30; dans les départemens, chez tous les Libraires et les Directeurs de postes. Prix: pour 3 mois, 15 francs; pour 6 mois, 30 francs, et 60 francs pour l'année, franc de port pour la France; les abonnemens à l'étranger doivent 2 francs de plus par trimestre. Les lettres, paquets et argent doivent être adressés, franc de port, au Directeur du Journal de Lyon, place Louis-le-Grand, N.º 1, à Lyon.

Lyon, 30 Mars.

L'Italie, est de toutes les contrées de l'Europe, celle qui jouit de la plus ancienne célébrité, sous le rapport de la civilisation, de la guerre et de l'organisation politique.

Sa capitale, illustrée des son origine, après avoir fourni au monde les plus beaux exemples de vertus civiques et guerrières, poussa ses conquêtes en Afrique, en Asie et jusques sur les bords de l'Océan. Luttant avec des peuples barbares et ignorans, les soldats Romains ne trouvèrent de résistance que dans la seule valeur des hommes qu'ils avaient à combattre; la discipline, l'union, la perfection des armes, la célérité et l'ensemble des mouvemens, l'habileté des généraux durent partout faire pencher la balance en leur faveur; car le seul nombre, dépourvu de ces avantages, ne fait pas la force des armées.

Les Romains, en portant leurs armes dans les forêts de la Germanie et de la Gaule, y portèrent aussi leur civilisation. Les aisances de la vie répandues chez les peuples simples et sauvages du Nord; des lois sages et compatibles avec les mœurs des vaincus, rendirent supportable à ceux-ci la domination des vainqueurs.

Mais si les peuples barbares que Rome avait subjugués, avaient tout à gagner avec elle en compensation de leur indépendance et de leur liberté, les Romains perdaient de ce beau caractère national, jusques-là leur force et leur gloire, à mesure qu'ils étendaient leurs conquêtes dans les pays riches et civilisés de l'Asie et de l'Afrique.

L'or de ces provinces, en enrichissant jusqu'au dernier des citoyens Romains, prit bientôt chez eux le pas sur le mérite, sur la vertu et même sur les services rendus à la république. L'ambition, la soif des richesses et du pouvoir, prit la place de l'amour de la patrie; des intrigues succédèrent à l'union des citoyens; et quand Jugurtha vint valider ses crimes devant le sénat de Rome, son or fut suffisant pour obtenir un jugement assez inique pour le révolter lui-même, lui, le plus perfide des hommes, et à qui ce jugement devait profiter.

Un luxe effréné et tous les vices qui en sont la suite, en corrompant les Romains, leur inspira le mépris de tous les devoirs: l'ambition créa les factions; et les factions, en perdant la liberté au profit de la tyrannie, firent d'une nation grande et glorieuse, un peuple rampant et avili.

Rome, cette reine du monde, en devenant le jouet de soldats factieux, cessa d'exister de fait. Si elle a prolongé encore, pendant plusieurs siècles, une existence tantôt languissante, tantôt convulsive, il ne faut point attribuer sa conservation à la force de son corps politique, mais à la nullité ou à l'éloignement des peuples qui pouvaient l'attaquer.

Les Huns, les Goths et les autres barbares qui envahirent successivement l'empire, mirent moins d'années à le détruire, que celui-ci n'avait mis de siècles à son agrandissement. Rome vaincue ne se releva plus.

Il serait inutile de s'étendre ici sur les destinées de cette contrée jadis si illustrée. De tant d'avantages qui furent l'apanage des Romains, il ne reste aux Italiens de nos jours que le goût des sciences, des beaux arts; un assez haut degré de civilisation et d'urbanité, à côté de l'habitude de la domination étrangère.

Les monumens même de la gloire de leurs aïeux, ne les touchent qu'à faux; ils en parlent avec enthousiasme à l'étranger qui vient visiter leur terre, sans sentir ce que ces souvenirs ont d'humiliant pour eux.

Le goût des armes est perdu chez ces peuples depuis plus de 13 siècles. Le moyen âge, ni les temps modernes, ne nous les montrent avec éclat sur aucun champ de bataille: car des bandes de quelques *Condottieri*, en grande partie composées d'étrangers, et combattans sous les drapeaux des états qui se sont successivement disputé la possession de ce beau pays, n'ont rien fait qui puisse honorer son histoire militaire.

Il faut toutefois excepter sous ce rapport les habitans du Piémont et de la Savoie.

Ces peuples, de tout tems fortifiés chez eux par l'art et la nature, gouvernés par des princes guerriers, et placés, par leur position, dans la nécessité de prendre parti dans les différentes guerres entre la France et l'Autriche, ont conservé les habitudes et les

gouts militaires. Les Piémontais sont bons soldats; mais ils forment une si petite partie de l'Italie, que leurs exploits, tout en suffisant pour leur propre gloire, ne sauraient réjaillir sur les autres Italiens.

En un mot, les Italiens, habitués à la suprématie étrangère, divisés en petits états qui n'existent que par la protection des grandes puissances, sont depuis long-tems spectateurs immobiles des luttes qui s'élèvent, de tems en tems, entre la France et l'Autriche, et auxquelles leur pays sert de champ de bataille, sans qu'on se mette en peine de leur en demander la permission. L'amour de la patrie, chez eux, se borne à l'attachement aux lieux qui les ont vus naître. La douceur de leur climat, une vie molle, partagée entre les plaisirs et des occupations peu fatigantes, ont rendu l'Italie incapable de supporter des privations ou des peines physiques. Son imagination est vive et ardente; mais l'amour de la vie le ramène toujours à la raison, quand il s'en est écarté un instant.

En supposant à un pareil peuple quelques sentimens patriotiques, quelque retour vers des idées de gloire et d'indépendance nationale, on n'en sera pas moins forcé de convenir que ses habitudes et son éducation s'opposeraient invinciblement à son émancipation.

La position géographique de l'Italie est un autre obstacle à son indépendance.

Bordée depuis le fond de l'Adriatique jusqu'aux confins de l'Helvétie, par les Alpes Juliennes et les montagnes du Tirol, qui offrent partout des positions inexpugnables aux dominateurs de l'Italie, et qu'on peut considérer comme une immense ligne de fortresses toujours prêtes à lancer sur elle les feux de la guerre; ce pays restait ouvert aux invasions de l'Autriche qui, en cas de défaite, à toujours une retraite assurée, tandis qu'une seule victoire lui livre tout.

D'ailleurs, l'Italie n'a pas ses seules frontières du Nord à défendre. Accessible à la France du côté du Piémont, hors d'état de lutter contre une seule des puissances voisines, lors même qu'on la supposerait réunie en un seul corps d'état, elle est encore ouverte à tous les débarquemens. Véritable pomme de discorde pour toutes les puissances de l'Europe, sa division et sa nullité politique peuvent seules y assurer la paix. Si elle a des desirs à former pour l'amélioration de ses institutions, elle doit en attendre l'accomplissement de la droiture et de la générosité de ses maîtres; OU RETREMPER SON CARACTÈRE NATIONAL, EN REFORMANT SES MOEURS.

L....

— Un individu, qui paraît échapper à la surveillance de la police, a établi, depuis quelque tems, une table de jeux sur le quai Saint-Clair, près la salle Gayet. Nous avons vu avec peine, parmi les joueurs, de malheureux ouvriers et même des enfans.

— On imprime en ce moment, chez Rusand, une traduction de *Morceaux choisis* de Tite-Live, par M. Aynès connu par différens ouvrages classiques, et surtout par un *Gradus ad Parnasum*, qui jouit de quelque réputation.

— On parlait, ces jours derniers, dans une société, d'un nouveau remède contre la rage. « Votre remède vient fort à propos, dit quelqu'un en montrant un homme connu par son exagération, vous pouvez en faire l'expérience de suite; car Monsieur est bien mordu. »

— On écrit de Dijon: La tranquillité publique n'a pas été troublée un seul instant à Dijon. Dans la nuit du 24 au 25, tous les détenus dans la prison de la ville se sont évadés; la plupart étaient des militaires, et ils prenaient peu de soin de se dérober à des poursuites. Plusieurs ont été repris, et l'on espère qu'ils le seront tous.

— M. Revel, médecin-oculiste, nous fait connaître que le dimanche, premier avril prochain, entre dix et onze heures du matin, dans une des salles de l'Hôtel des Facades, place Bellocour, n.º 10, il pratiquera, en séance publique, plusieurs opérations de cataracte sur des indigens recommandés par MM. les maires et MM. les administrateurs des bureaux de bienfaisance.

— Dans les politico-drames, il y a toujours des rôles de niais et des rôles d'ingénues; ils sont même tellement obligés, que, le plus souvent, tout l'intérêt de la pièce roule sur la misère et l'ingénuité.

Lors de la distribution des rôles dans la pièce jouée en plein air, le dimanche 18 mars, à Lyon; des MM. en carrik se présentèrent dans un atelier de chapellerie et proposèrent le rôle de niais à quelques ouvriers, en leur offrant de l'argent.

« A d'autres, répondirent les braves ouvriers, les vestes rouges » n'en veulent plus; chargez-vous-en, messieurs les carriks. »

Le rôle manqua donc dans la pièce; mais celui d'ingénue fut très-bien joué par une dame élégamment vêtue, qui entra le lendemain dans un magasin de la rue Puits-Gaillot, pour y demander une cocarde tricolore.

» Madame, répondit le marchand, je n'en tiens pas.

» Dites, monsieur, répliqua l'ingénue, que vous n'en avez pas encore. »

— L'académie de Lyon a fait, le mois passé, une perte difficile à réparer dans la personne de M. Jacques, professeur de théologie. Cet homme, habile et modeste, est auteur d'un ouvrage estimé sur la science qu'il professait avec tant de zèle et de talent. M. Jacques, quoique âgé de 86 ans, a conservé toutes ses facultés jusqu'au dernier moment; il est pénible de songer que sa mort n'a été accélérée que par les efforts qu'il a faits dans sa dernière leçon.

— Un autre professeur du collège royal de Lyon, vient également de mourir: c'est M. Tabard, qui enseignait avec distinction la philosophie. Il était dans un âge avancé.

Avant par un arrangement pris avec M. Roger, ci-devant propriétaire du Journal de Lyon, MM. les abonnés audit Journal recevront autant de numéros consécutifs du nouveau Journal de Lyon et du Midi, qu'ils avaient droit d'en recevoir de l'ancien pour compléter leur abonnement.

MM. les abonnés à l'ancien Journal de Lyon qui n'avaient pas payé d'avance, sont invités à se régler avec M. Roger, *grand-rue de l'Hôpital, n.º 14*, pour le temps qui a couru et qui courra jusqu'au 15 avril 1821; et à s'abonner au nouveau Journal, à dater dudit 15 avril, au bureau, place Bellecour n.º 1.

PARIS, 27 mars.

S. M. a entendu la messe dans ses appartemens.

Pendant la matinée, LL. AA. SS. M. gr le duc d'Orléans et M^{me} la princesse de Condé, duchesse de Bourbon, sont venus faire une visite au Roi.

Avant la messe, S. M. a travaillé avec le ministre de sa maison.

A midi, les troupes de la garde montante ont défilé devant M. l'aide-major-général de service.

A deux heures, LL. AA. RR. M. gr le duc de Bordeaux et Mademoiselle, sont sortis pour leur promenade ordinaire.

L'après-midi, le Roi a travaillé avec M. le président du conseil des ministres, et ensuite avec M. le garde-des-sceaux.

— On commence dans la métropole, les préparatifs pour la cérémonie du baptême de S. A. R. M. gr le duc de Bordeaux.

— Des ouvriers sont occupés, depuis deux jours, à placer la charpente qui doit supporter la toiture de la nouvelle salle de l'opéra.

— On commence les fondations de deux nouveaux hôtels dans la rue de Rivoli. Avant la fin de la belle saison, cette rue sera entièrement bâtie. Les hôtels terminés avant l'hiver, sont déjà habités.

— On a exposé aujourd'hui, sur la place du palais de justice, sept individus condamnés à diverses peines: parmi eux figurait un nommé *Kilboury*, condamné à cinq années de fers, pour voies de fait envers son père. On ne peut se faire une idée de l'effronterie et de la conduite qu'a tenue cet homme pendant le temps de son exposition.

— On a célébré aujourd'hui les obsèques de M. Gabriel de la Plaine, autrefois grand-maitre des eaux et forêts. Beaucoup de personnes de distinction ont accompagné les restes mortels de cet ancien fonctionnaire, à l'assomption et ensuite au cimetière du père Lachaise.

— Les travaux des Thermes, rue de la Harpe, sont indéfiniment suspendus: on ne sait pas encore si cet ancien édifice recevra la destination qu'on lui assignait en premier lieu.

— Avant-hier un nommé *Vivien*, toiseur, vérificateur des carrières, a été écrasé sur la forme de la carrière de M. Michaud, demeurant à Montrouge. Un énorme bloc de pierre, autour duquel il travaillait, est tombé sur lui et l'a tué sur-le-champ. Ce malheureux est père de famille.

— Dans son audience solennelle de ce jour, la cour royale de Paris (1^{re} chambre) a entendu la continuation de la réplique de M^e Tripiet dans l'affaire Lafarge et Mitouillet.

On pense que M^e Hennequin répliquera à la huitaine.

— On lit dans l'*Observateur Neustrien* du 23 mars:

« Hier, un nommé Jacques Roulland, menuisier, avait osé arborer, dans le café Goujon, l'aigle et la cocarde tricolore. Tels sont les sentimens des habitans de Caen, qu'il avait été obligé d'avoir recours à une prompte fuite. Mais on a réussi à l'arrêter ce matin. Il est à la disposition de M. le procureur du Roi.

CHAMBRE DES PAIRS.

Bulletin de la séance du 27 mars.

La chambre a d'abord entendu le rapport fait par M. le marquis de Marbois, au nom de la commission spéciale, chargée de l'examen du projet de loi, tendant à modifier l'art. 361 du code d'instruction criminelle; elle a ordonné l'impression de ce rapport, et renvoyé à vendredi l'ouverture de la discussion.

M. le marquis de Raigecour a ensuite obtenu la parole, comme rapporteur de la commission spéciale, chargée de l'examen des six projets de lois, présentés dans la séance du 16 de ce mois, et relatifs à divers changemens de circonscriptions territoriales. La commission proposant l'adoption de cinq des projets, et le rejet d'un seul, relatif au département des Vosges, la discussion de ce dernier a été ajournée après l'impression du rapport; la chambre a voté sur-le-champ l'adoption des cinq autres.

La chambre se réunira vendredi à une heure.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Présidence de M. RAVEZ.

Séance du 27 mars 1821.

MM. Roi, de Villele et de Corbières sont au banc des ministres. A une heure et demie, la séance est ouverte par la lecture du procès-verbal qui est adopté.

La Chambre n'étant pas en nombre suffisant pour délibérer, la séance est suspendue pendant demi-heure.

M. le président: L'ordre du jour est la suite de la délibération sur les articles du sixième projet de loi, relatif au règlement définitif du budget de l'exercice 1819. Un amendement additionnel a été proposé par M. Labbey de Pompières; cet amendement porte en substance que les pièces de la commission des comptes qui doivent être produites aux Chambres, conformément à l'article 20 de la loi du 27 juin 1819, seront à l'avenir imprimées et distribuées aux Chambres avec les comptes des ministres.

M. Labbey de Pompières à la parole, pour le développement de son amendement. L'honorable membre s'efforce de convaincre la Chambre de la nécessité de faire imprimer et distribuer les pièces de la commission des comptes.

M. le ministre des finances demande le rejet de l'amendement comme tout a fait inutile. S. Exc. appuie son vote sur ce que l'impression des comptes donnerait à la cour des comptes une extension supérieure au but de son institution.

M. de Lameth soutient l'amendement de son honorable collègue M. Labbey de Pompières, et demande l'impression des pièces de la commission des comptes, comme nécessaires à éclairer la justice de la Chambre.

M. Dudon vote contre l'amendement.

M. Sébastiani: L'amendement me paraît essentiel; vous avez aujourd'hui des renseignemens sur les comptes, mais vous n'avez pas les états. J'ai été membre de la commission des comptes, et je n'ai eu aucuns renseignemens. La cour des comptes a donné, cette année, un bordereau rempli de chiffres, auquel je suis sûr qu'aucun des membres de la commission n'a rien compris. Vous devez connaître le résultat des comptes, dont l'administration est confiée à des hommes éclairés qui aiment leur pays. Lorsqu'un particulier se fait rendre des comptes, il se fait représenter un état détaillé; vous devez agir de même, je vote pour l'amendement.

M. Dudon: Le préopinant n'a pas été assez loin, il aurait dû demander les originaux des états. Nous devons, Messieurs, nous en rapporter aux travaux qui nous sont présentés. Les bordereaux qui nous sont délivrés doivent nous suffire. Vous ne pouvez pas amener ici la cour des comptes pour vous donner des renseignemens c'est dans les bureaux de cette cour que les membres de la commission doivent chercher la réalité des comptes qui sont présentés.

Je demande la question préalable.

M. Labbey de Pompières monte à la tribune et soutient son amendement. L'honorable membre reproduit les observations présentées par M. Sébastiani.

M. Louis combat l'amendement de M. Labbey de Pompières, en disant qu'il ne ferait que retarder les éclaircissemens nécessaires à la chambre.

Messieurs, jamais la cour des comptes n'est appelée à juger un compte général. Si elle aperçoit quelque malversation, elle la dénonce au gouvernement par un cahier d'observations, la cour des comptes ne peut que constater la réalité des sommes reçues par les receveurs des contributions directes. Ce cahier d'observations, quand même il vous serait représenté ne saurait éclairer votre décision. Les opérations de la cour des comptes ne sauraient d'ailleurs être terminées assez promptement pour pouvoir être imprimées et distribuées. Lorsque cette impression pourrait avoir lieu, elle ne vous servirait à rien. Je vote contre l'amendement.

Aux voix! aux voix!

M. de Pompières: Je demande la parole.

M. le président: Vous avez déjà parlé deux fois; je dois consulter la chambre aux termes du règlement. Je vais mettre aux voix si M. de Pompières peut avoir la parole.

M. de Pompières à la parole et persiste dans son amendement.

Le bruit que l'on fait dans la salle nous empêche d'entendre les raisonnemens de l'orateur.

M. le ministre des finances : La cour des comptes est instituée pour statuer sur des comptes présentés par les comptables ; elle n'est nullement une cour politique. Le gouvernement décida qu'elle pourrait présenter un cahier d'observations, dans le cas où les comptes ne seraient pas en règle. Elle n'exerce aucune juridiction sur des comptables, mais une simple surveillance. Elle est subordonnée au ministère, et ordonner l'impression de ses comptes serait lui donner des pouvoirs au-dessus de son institution.

On crie : Aux voix ! aux voix !

La question préalable, votée par M. Dudon, est mise aux voix et adoptée.

M. le président donne lecture d'un second amendement de M. Labbey de Pompières. Il est ainsi conçu ; Les ministres joindront à leurs comptes un état où se trouveront les noms et prénoms des parties prenantes, en activité ou en non activité dans leurs ministères.

M. Labbey de Pompières : Mon amendement est si clair et si utile, qu'il me semble inutile de le développer.

A droite : Aux voix ! aux voix !

L'amendement mis aux voix est rejeté.

M. le président donne lecture d'un troisième amendement de M. de Pompières qui est également rejeté.

M. le président donne lecture d'un quatrième amendement qui est rejeté.

M. le président donne lecture du premier amendement de M. Foy, ainsi conçu :

Les ordonnances rendues par le roi, en exécution des art. 151 et 152 de la loi du 25 mars 1817, pour répartir les fonds entre les divers chapitres du budget de chaque ministère, et pour autoriser les paiemens et ce dans le crédit législatif, seront à l'avenir insérées au Bulletin des lois.

M. Foy a la parole pour le développement de son amendement ; ayant été interrompu par des murmures du centre, M. Foy s'écrie :

Sommes-nous députés oui ou non ! C'est scandaleux ; il est scandaleux d'être interrompu par les bancs ministériels.

M. Dudon : L'insertion au bulletin des lois aurait le plus grand inconvénient, puisqu'il ferait connaître des desseins que le gouvernement pourrait avoir l'intention de tenir secrets. Je suppose que le gouvernement fasse un achat de chevaux pour l'artillerie, et que cet achat soit inséré au bulletin des lois. Je vous laisse à juger quelles conjectures auraient lieu dans le public. Je vote contre l'amendement.

M. Devaux vote pour l'amendement.

M. Louis propose une modification à l'amendement, conçue en ces termes : Les ordonnances rendues par le roi, en exécution de l'art. 152 de la loi du 25 mars 1817, pour autoriser les paiemens excédant le crédit législatif, seront à l'avenir insérées au bulletin des lois, à mesure qu'elles seront rendues.

M. le ministre des finances combat les amendemens de MM. Foy et Louis, et s'oppose à l'insertion au bulletin des lois. S. Exc. base son opinion sur les funestes conséquences que pourrait avoir une pareille mesure.

MM. Lainé et Manuel parlent successivement, l'un contre l'autre, pour l'amendement.

Les cris : Aux voix ! aux voix ! la clôture ! se font entendre.

M. Foy : en 1816, M. le duc de Feltré dépensa une somme immense sans autorisation ; si l'insertion au bulletin des lois eut eu lieu, on n'aurait pas vu un pareil scandale.

Murmures à droite et au centre.

MM. de la Bourdonnais, de Villele et de Serre combattent successivement les amendemens, et principalement l'insertion au bulletin des lois.

M. de Chauvelin monte à la tribune.

La clôture est demandée.

M. de Chauvelin : Je veux parler contre la clôture.

M. de Girardin : On doit parler après un ministre ; c'est épouvantable !

M. de Chauvelin : Je ne remercie pas la chambre de son indulgence, si elle me réduit à ne parler que sur la clôture.

A droite : Oui, oui, sur la clôture !

M. de Chauvelin : MM., je m'arrangerai pour parler long-tems contre la clôture.

On ne doit pas terminer cette discussion sans laisser répondre aux ministres. (Ici M. de Chauvelin aborde la discussion de l'amendement, et combat les opinions émises par MM. de Serre et de Villele.) L'honorable membre vote pour l'amendement.

La clôture mise aux voix est prononcée ; il est à remarquer que M. de Chauvelin s'est levé pour la clôture.

L'amendement de M. Foy est rejeté.

Celui de M. Louis l'est également.

A cinq heures, la séance est levée et renvoyée à demain.

— On lit dans une feuille de Paris, que l'on attend avec impatience, dans la Savoie, tous les ouvrages qui se publient en France sur la liberté constitutionnelle. Contrée heureuse et fidèle, prends garde ! Jupiter, irrité contre Prométhée, de ce qu'il avait eu la hardiesse de dérober le feu du Ciel pour aimer l'homme, ordonna à Vulcain de former une femme du limon de la terre, et de la présenter à l'assemblée des Dieux. Minerve la revêtit d'une robe d'une blancheur éblouissante ; lui couvrit la tête d'un voile et de guirlandes de fleurs qu'elle surmonta d'une couronne d'or. En cet état, Vulcain l'amena lui-même Dieux

lui ayant fait des présens, elle en reçut le nom de Pandora. Pour Jupiter, il lui donna une boîte bien close ; la boîte fatale fut ouverte, et laissa échapper tous les maux et tous les crimes, dont le déluge a depuis inondé ce triste Univers. Epiméthée voulut la refermer ; mais il n'était plus tems : il n'y retint que l'espérance qui était près de s'envoler et qui demeura sur les bords

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ESPAGNE. MADRID, 16 mars. — Depuis le changement des ministres, nous jouissons d'un peu plus de tranquillité. La faction ; n'ayant plus une influence directe sur le gouvernement, elle cherche bien encore à la resaisir, par toutes sortes de moyens ; mais il faut espérer que la sagesse et la vigilance du nouveau ministère, entravera ses manœuvres, et parviendra à consolider le calme.

Les efforts d'une partie des députés au cortès, tendent cependant à replacer les anciens ministres dans le conseil-d'état ; d'autres inventent des conspirations, pour faire des ennemis au Roi ; mais nous espérons que tous ces efforts ne tendront qu'à leur confusion, et produiront un effet bien opposé à celui qu'on se promet.

— Le sieur Mignano, auteur des lettres du Censeur, est condamné à un an de prison, pour cet écrit qu'on avait accusé de tendance à la subversion. Son appel n'est pas admis.

ANGLETERRE. LONDRES, 23 mars. — *Fonds publics.* — 3 p. 0/0 consol. 72, 5 p. 0/0. 105 7/8. Les autres fonds sont fermés.

Nous ne nous étions point trompés en annonçant que la baisse des fonds ne serait que momentanée. Les bruits mensongers qui, de la bourse de Paris, s'étaient propagés dans celles de Londres se sont évanouis devant la vérité. Dès que le bulletin officiel du premier avantage remporté à Rieti par les autrichiens, a été affiché, les 3 p. 0/0 consolidés ont remonté de 6y à 70 ; ce qui est considérable pour quiconque connaît le mouvement habituel de nos fonds.

La mauvaise contenance des Napolitains dans leurs affaires de début, doit faire mal augurer de leur résistance ultérieure.

A ce chagrin, nos radicaux en joignent un autre. Ils commencent à voir, et même à convenir que la révolution du Piémont ne va pas, et qu'elle n'ira pas même du tout.

— C'est ce soir que la chambre des communes doit décider du sort de la nouvelle loi en faveur des catholiques. À Chaque parti à rassemblé toutes se forces, et tout annonce que la lutte sera longue et violente.

— Le lever et le cercle du roi ont été hier d'une magnificence extrême ; une foule immense de curieux obstruait toutes les avenues du palais de Carlton, dans l'idée que la Reine pourrait s'y présenter. Ce scandale a été épargné à l'Angleterre : la princesse n'a point paru. Pendant que les badauds l'attendaient de ce côté, elle visitait sa nouvelle acquisition, l'hôtel de Cambridge.

Le *Courrier* donne le détail exact de la toilette de vingt-huit dames qui ont paru au cercle du roi ; coiffure, robe, corsage, jupon, rien n'est oublié. Le rédacteur demande pardon à ses lecteurs de ce que l'abondance des matières politiques l'a forcé d'en rester là pour aujourd'hui ; il a recu des notes authentiques sur la toilette de deux cent quarante-six dames et demoiselles ; et le tableau en sera imprimé le plutôt possible.

— Le libraire Carlile fut envoyé en prison il y a près de deux ans, et il y est encore, pour avoir imprimé et vendu des livres impies et séditieux. Sa femme a été condamnée, le mois dernier, à la même peine pour le même délit ; et aujourd'hui sa sœur est dénoncée par la société pour la répression du vice. Elle continuait l'infâme commerce de son frère.

ITALIE.

Rome, 20 mars.

Nous avons reçu les feuilles de Naples qui nous avaient manqués ; elles confirment en grande partie les nouvelles qui courraient sur l'armée du général Pépé. Voici l'extrait de deux passages du journal intitulé : *La voix du siècle* :

Du 15 mars. De grands événemens ont eu lieu dans ce royaume depuis 4 jours. Nous nous abstenons de tout commentaire, cette tâche serait trop triste pour nous.

Nous nous bornerons à dire, que la constance dans les périls, le calme et la sagesse dans les résolutions, doivent distinguer, dans cette circonstance, les vrais amis de la patrie, comme la modération et le respect pour les opinions du jour, devraient être la devise de nos ennemis. Les hommes passent ; les opinions restent. Constitution et monarchie ; voilà le cri du siècle. Séparer l'un de l'autre, serait folie et témérité.

« Cet accord sacré peut seul sauver le prince et la nation ».

S. A. R. le prince régent est parti pour le quartier-général du 1.er corps, qui conserve toujours un ordre admirable.

Carascosa, manœuvre avec son habileté ordinaire, pour soutenir le 2. me corps. Un conseil, composé de généraux et présidé par S. A. R. doit convenir d'un nouveau plan de campagne, devenu nécessaire depuis les événemens des Abruzzes.

On assure que le maréchal Verdinois, dont la colonne est restée intacte, a pu opérer sa jonction avec le maréchal Russo, dans la province Chieti. Les manœuvres que ces deux divisions exécutèrent sur le flanc de l'ennemi, ne sont pas connues.

Le général Pedrinelli est nommé gouverneur de Naples.

Autre du 14. Hier, on a tenu à Capoue un conseil de guerre, présidé par S. A. R. le prince régent.

À la suite des délibérations de ce conseil, le lieutenant-général Fardella, chargé d'une mission auprès de S. M. Le roi est parti pour Florence.

Le général Pépé (Guillaume) est arrivé à Naples ; le général Filangieri le remplace.

Turin, 24 mars. — L'ardeur avec laquelle les soldats courent se réunir autour de leurs drapeaux est indicible : notre patrie est la terre des forts; l'obéissance et la discipline des troupes raniment la confiance des habitans de cette capitale; qui avaient été un instant incertaine.

La junte temporaire n'a point abandonné le timon des affaires dans les tems difficiles; elle a veillé à la sûreté de l'état avec un noble dévouement en se déclarant permanente.

Le corps Décursional veille constamment à la sûreté publique, et nous sentons tous la nécessité de conserver à notre Roi cette belle partie de l'Italie; par la sévérité de notre conduite et la sagesse de nos conseils. Les provinces nous donnent l'exemple; l'Europe se garde de douter de notre valeur guerrière, et nous instruirons le monde à la pratique des vertus civiles. Nous nous montrerons dignes de notre Roi, de l'Italie, de nous et du nom que nous portons.

— Des lettres de Nice, du 22 du courant portent, que le Roi et la Reine sont en parfaite santé.

— Nous recevons des lettres de Rome, du 13 et du 17 courant : huit mille hommes de l'armée Autrichienne sont arrivés le 12 à Ponte-Solivro. Le 13, ils ont continués leur route pour Val-Montone avec un parc d'artillerie de quarante pièces de canons et de quatre obusiers.

— Le quartier-général des Autrichiens, était le 16 à Férentino, l'avant-garde à Ceperano, deux divisions à Frossinone, et la réserve à Val-Mentone.

On croit que le 17, le quartier-général sera à Ceperano. Un corps de cavalerie est entré le 14 à Sora; et le 15 il menaçait Attina, pour inquiéter les ennemis à San-Germano, afin d'ouvrir les communications avec la division qui vient de Sulmona.

— Le comte Caney, nommé par un décret du prince-régent, major de la garde nationale, a demandé à être dispensé d'accepter ce grade, pour servir comme simple garde.

— Les journaux de Florence et de Gènes ont manqué aujourd'hui.

— La junte provisoire a nommé l'avocat Simone Ferrero directeur-général, par *intérim*, de la police du royaume, en remplacement du comte Christiani, démissionnaire.

JUNTE PROVISOIRE.

La junte provisoire, vu la situation des affaires, pour mettre un terme à la confusion et au désordre qui naissent de la différence de l'administration des diverses provinces, dans l'intention d'éviter l'anarchie, décrète :

Il sera nommé pour chacune des provinces, un chef politique duquel dépendront toutes les autres autorités. Ce chef politique correspondra directement avec le premier secrétaire d'état de l'intérieur, et lui proposera les mesures qu'il jugera convenables.

L'indemnité à accorder aux chefs politiques sera réglée par un autre décret.

Donné à Turin, le 23 mars 1821.

MARENTINI, président.
L'AL-POZZO.



A Mentone la constitution a été proclamée en présence des autorités, et sous les acclamations de la population.

On répand le bruit que la constitution a également été proclamée à Gènes par les troupes, et la majeure partie du peuple; que le général Desgeneix y a été remplacé par le général Dijon; et qu'on a nommé une commission de gouvernement. Parmi les membres de cette commission, on cite MM. Balbi, Serra, Ciappa, Tollo, Sciacaluga Pareto et Cavane.

CARNIOLE.

Laybach, 15 mars.

La nouvelle des évènements du Piémont est arrivé ici par un courrier extraordinaire. Loin de rien changer plan concertés en les souverains alliés, elle affermi les résolutions qu'ils avaient prises, et fortifié les mesures qui étaient arrêtées pour sauver l'ordre social de l'Europe des dangers qui le menaçaient.

Les deux empereurs ont eu une conférence de quelques heures, après laquelle LL. MM. ont donné des audiences à plusieurs ministres étrangers. Des courriers sont partis peu de momens après; et l'on a su que l'ordre avait été expédié de former immédiatement dans la Lombardie une nouvelle armée autrichienne de 70 mille hommes, indépendamment de l'armée expéditionnaire de Naples et des garnisons autrichiennes qui occupent en ce moment le territoire Lombardo-Vénitien.

Dans le même tems, une armée russe de cent mille hommes, qui déjà était avertie de se tenir prête à marcher, recevra l'ordre d'entrer dans les États-Héréditaires, et de s'approcher du théâtre de la guerre, etc.

SUÈDE.

Stockholm, 6 mars.

Le 24 du mois dernier, un incendie a dévoré éplus de la moitié de la ville de Vimmerby; plus de 200 personnes sont réduites à l'indigence par suite de cet évènement affreux.

L'examen de l'affaire de Brygger est continué à la cour de justice. Dans un des derniers interrogatoires, il a rétracté ses déclarations contre le comte de la Gardie, et a déclaré (ce qui est contraire à ce qu'il a dit précédemment) qu'il n'avait jamais été à Lœbberød, et qu'il ne se ressouvenait point d'avoir jamais vu le comte.

La cour a envoyé en conséquence Brygger à Gothembourg, pour y continuer l'examen de son affaire, après qu'elle aura fait subir à Stockholm un interrogatoire à quelques personnes.

NOUVELLES DES DEPARTEMENS.

— On lit ce qui suit dans l'Ami de la Charte, journal du Puy-de-Dôme.

CLERMONT, 26 mars

Hier 25, entre cinq et six heures du soir, les très-incivils commis de la barrière du Taureau, se sont permis pour la seconde fois d'arrêter la voiture — — — — — et de la fouiller. Le résultat de cette impertinente recherche a été la découverte d'une petite pièce de vin vieux que le — — — — — par distraction, avait oublié de déclarer. Il est vrai que le délinquant, en revenant à lui, voulait s'en retourner; mais les commis, toujours plus inexorables, n'ont eu aucun égard pour la — — — — — et ont fait le dû de leur charge avec toute la rigueur imaginable.

On vint qu'il y a aussi une censure à Clermont.

MODES.

Avec un chapeau de satin lilas, ciselé, garni de coques de ruban, on met une robe de mérinos, de couleur caroline, à manches bouffantes. Le corsage et le bas de la robe sont garnis d'une frange de soie de même couleur.

Les chapeaux sont, pour le plus grand nombre, à bord étroit et contourné; on en voit cependant qui, par la passe, se rapprochent singulièrement des capotes.

On commence à se dégarnir le front, et quelques femmes, renonçant à l'usage établi, ne portent que trois boucles de chaque côté.

Un double rang de dents, disposées en écailles, remplacé, au bas de la taille de quelques robes, les basques à l'Amazone.

On a vu, à la représentation de Martin, deux dames qui, au lieu d'éventail, se servaient de plumes d'autruche montées à plat. Nous ne croyons pas que cette innovation soit heureuse. Elle rappelle un peu trop certain meuble qu'on emploie en province pour augmenter l'ardeur d'un feu, dont une belle dame n'approche jamais.

LIBRAIRIE.

Chefs-d'œuvre dramatiques de Voltaire, avec l'indication des changemens adoptés par la Comédie française, des préfaces historiques et des notes historiques et critiques, par M. Lèpan, ancien rédacteur du *Courier des Spectacles*; 5.^e livraison contenant *Brutus*.

Les Chefs-d'œuvre dramatiques de Voltaire formeront quatre volumes, dont le prix, format in-8.^o, papier satiné, est de 2 fr. pour celles publiées avant la souscription, et de 1 fr. 75 centimes pour les autres.

On souscrit à Paris, chez Bourgeois, libraire, rue des Quatre-Vents, n.^o 13, près la rue de Condé.

BOURSE DE PARIS, DU MARDI 27 MARS 1821.

Les secousses de la rente arrêtent toutes les affaires; ouverte à 76. 25. elle était à 5 heures à 78. 60. La rente de Naples qui le matin s'était faite à 54. s'est faite en bourse à 56; l'emprunt d'Espagne à 72. est sans affaires.

Le Londres est froid, on ne peut faire qu'à 25. 55. et 35; le Naples manque tout-à-fait. A courte échéance on payerait fort cher. Le Milan manque aussi et est fort demandé. Livourne et Gènes sans affaires.

L'escompte est fort cher à cause de la fin du mois, et du haut prix des reports sur la rente.

Le Lyon est offert à 4. 1/2. On ne place pas le court à la cote.

Les valeurs sur l'Allemagne sont abondantes et sans preneurs.

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour 100 cons. j. du 22 mars 1821.	77 f. 25 c. 40 c. 50 c. 55 c. 65 c. 77 f.
70 c. 75 c. 80 c. 90 c. 85 c. 80 c. 85 c. 90 c. 95 c.	
Ouvert à	77 f. 25 c.
Plus haut	77 f. 95 c.
Plus bas	77 f. 25 c.
Fermé à	77 f. 95 c.
Action de la Banque de France, jouiss. du 1 janvier 1821.	1472 f. 50 c.
Or en barres à 1000/1000, le kilog.	3434 f. 44 c. } 7 f. 50 c. p. 1000 pri.
Or en barres à 900/1000, le kilog.	309 f. c. } 2 f. 50 c. p. 1000 pri.
Pièces de 20 et 40 f.	5 f. c. 5 f. 50 c. pour 1000 f.
Quadruples neuves, la pièce.	83 f. c. à . . . c.
Ducats d'Hollande et d'Autriche.	11 f. 75 c.
Argent en barres à 1000/1000, le kilog.	218 f. 89 c. } 2 f. 50 c. p. 1000 pri.
Argent en barres à 900/1000, le kilog.	197 f. c. } 2 f. 50 c. p. 1000 pri.
Piastres, la pièce.	5 f. 45 c. à 44 c.

SPECTACLES du 30 Mars.

GRAND-THÉÂTRE. — Clari. — Françoise de Foix. — La Gageure imprévue.
THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Les Epauettes du grenadier. — Les Maris ont tort. — Les Trébuchets — Le Capitaine et le Bailli.

LOTÉRIE ROYALE DE FRANCE. I

Tirage de Lyon, du 29 Mars.

10 — 17 — 70 — 25 — 87.